



2026 / 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel - DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GSELL Bernard – KALIAKODAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves - POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

EXCUSÉS : GUILLARD Paul
JAY Hélène
MORARD Ghislaine

Date de Convocation :
5 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 21

Madame Aurore BRUNOD est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Convention de financement du projet de desserte de gaz de la vallée de la Tarentaise

Le Président rappelle à l'assemblée que la CCVA a décidé le versement d'une subvention d'équipement lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023 pour la réalisation du projet de « desserte en gaz de la vallée de la Tarentaise » reliant les communes d'Albertville et de la Léchère et traversant les communes de Tours en Savoie, La Bâthie et Cevins.

Il rappelle que ce projet vise notamment à permettre le raccordement des sites industriels du territoire à un Réseau de Transport de Gaz dont NaTran sera propriétaire et gestionnaire. Les sites dont il est question sont ceux d'UGI'RING et de TOKAI COBEX SAVOIE.

Le coût prévisionnel global de l'opération et retenu dans le cadre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) s'élève à 8 821 050 € HT.

La contribution de la CCVA s'inscrit dans le cadre de ce financement global.

Le projet étant avancé, il propose de formaliser ce partenariat par l'approbation d'une convention financière avec TED.

Vu la délibération 2023/94 en date du 14 décembre 2023 relative au contrat de partenariat public-privé pour un consortium d'études relatives à l'aménagement d'une desserte de Gaz,
Vu la convention en date du 14 février 2024 relative aux aides aux entreprises entre la Région AURA et la CCVA,
Vu la décision n° 2024-ARA-KKP-5256 de la Préfète de Région en date du 24 juillet 2024 relative à la non soumissions à évaluation environnemental du projet de desserte en Gaz de la Vallée de la Tarentaise,
Vu la convention n° 2025-0112-CPER-01 portant attribution d'une subvention au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT),
Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027 signé le 10 novembre 2022, et la convention départementale pour la Savoie signée le 12 avril 2023,
Vu la demande de subvention présentée par la société par actions simplifiée Tarentaise Énergie Demain (TED) pour l'opération « desserte en gaz de la Tarentaise »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de financement.

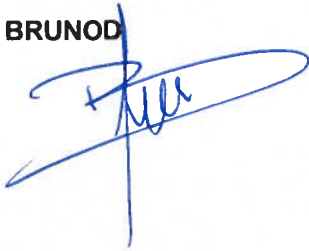
PRÉCISE que les crédits seront inscrits aux différents budgets

Pour	Contre	Abstention	NPPV
20	1 Bernard GSELL		

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

La secrétaire de séance,

Aurore BRUNOD



Le Président,

André POINTET